

## **Avis PAT**

Le cadre prévisionnel PAT apparaît stable, même si une augmentation est constatée en SERP et à la Fondation Louvain.

Bien que les limites budgétaires existent, la délégation CNE tient à souligner que si l'on excepte l'augmentation du cadre en 2017, la stabilité du cadre PAT ces dernières années ne répond pas aux besoins réels de l'université, comme le démontre la charge de travail pesant sur le personnel. Il serait nécessaire d'augmenter plus significativement le cadre PAT pour répondre aux besoins du terrain.

La délégation CNE dépose un avis positif sur le cadre PAT.

## **Avis PACS**

Ces dernières années, le cadre PAC a régulièrement augmenté.

Nous déplorons néanmoins un nombre relativement important de postes non attribués, dont une partie est liée à l'absence de mise en œuvre de la convention clinique, un problème récurrent.

Il est impressionnant de constater l'accroissement du PAC temporaire sur 5 ans (annexe 2), passant de 41,60 en 2015-2016 et 73,10 en 2019-2020. Alors que dans le même temps, le cadre définitif du PAC diminue d'une dizaine d'unités en une année (2018-19 par rapport à 2019-2020). Ce phénomène est-il lié au départ à la pension d'une partie du PAC au cadre ? Les temporaires (73,10 ETP) sont-ils des académiques en période probatoire, ayant vocation à remplacer le PAC récemment admis à l'éméritat ?

Y a-t-il une politique plus proactive pour anticiper les départs à l'éméritat ?

Concernant le cadre des maîtres de langue de l'ILV, pourquoi il n'y a aucun poste PAT en plus à l'ILV suite à la création d'un poste de secrétaire académique au sein de l'ILV ?

Nous constatons, à l'annexe 4, le passage dans le cadre non structurel de l'ILV de 0,31 ETP de l'anglais vers l'espagnol.

En quoi consiste le poste de direction de 0,75 dans le non structurel à l'ILV ? (annexe 4)

La délégation CNE dépose un avis positif sur les cadres académique, scientifique et sur celui des maîtres de langue de l'ILV.